

LE PRÉSIDENT D'UNIVERSITÉ COTE D'AZUR,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.631-1, R.631-1, et R.631-1-3,

Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le jury d'admission, mentionné à l'article R.631-1-3 du code de l'éducation, du centre d'examen d'Université Côte d'Azur, est composé comme suit :

Directeur de l'UFR Médecine	Jean DELLAMONICA
Directeur de l'UFR Odontologie	Laurence LUPI
Directrice de l'école de sage-femme (CHU Nice)	Sandra MACCAGNAN
1er personnel enseignant relevant des disciplines médicales (CNU)	Clément GOSSET
2nd personnel enseignant relevant des disciplines médicales (CNU)	Alexandre DESTERE
1er personnel enseignant relevant des disciplines odontologiques (CNU)	Elody AÏEM ALVAREZ
2nd personnel enseignant relevant des disciplines odontologiques (CNU)	Gérald MAILLE
1er personnel enseignant relevant des disciplines maïeutiques (CNU)	Toni GOUAZE
2nd personnel enseignant relevant des disciplines maïeutiques (CNU)	Valérie GIGLIO MAGNES
Directeur du département de Pharmacie	Rémy COLLOMP
2nd personnel enseignant relevant des disciplines pharmaceutiques (CNU)	Emmanuel CHAMOREY

ARTICLE 2 :

Son président est Laurence LUPI, Directrice de l'UFR Odontologie.

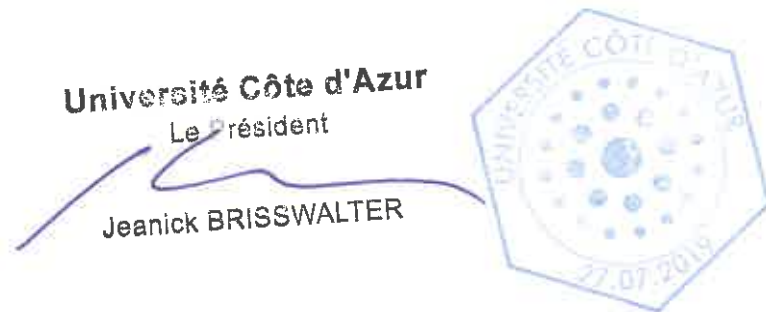
ARTICLE 3 :

Le présent arrêté s'applique à la procédure organisée au titre de l'année universitaire 2026-2027- pour les candidats qui seront admis en deuxième ou en troisième année des formations de médecine, odontologie, pharmacie ou maïeutique dispensées par Université Côte d'Azur à la rentrée universitaire 2026.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général des services d'Université Côte d'Azur, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le portail de l'Université.

Université Côte d'Azur
Le Président
Jeanick BRISSWALTER

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Jeanick BRISSWALTER". To the right of the signature is a blue circular official seal of the Université Côte d'Azur. The seal features a central emblem with a globe and the text "UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR" around the perimeter. At the bottom of the seal, the date "27.07.2019" is stamped.

COPIES :

- M. le Recteur, Chancelier de l'Université
- M. le Directeur Général des Services
- Mesdames et Messieurs les directeurs de composantes
- Mesdames et messieurs les directeurs administratifs de composante